



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## apprentissage

Question au Gouvernement n° 2766

### Texte de la question

#### APPRENTISSAGE JUNIOR

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Bernard, pour le groupe de l'UMP.

M. Jean-Louis Bernard. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le soutien et le développement de l'apprentissage, filière trop longtemps négligée, représente une voie importante pour l'insertion professionnelle des jeunes alors même que 120 000 d'entre eux sortent du système éducatif sans aucun diplôme. Aujourd'hui, 350 000 personnes sont en apprentissage et, un an après la fin de cette période, 80 % d'entre elles obtiennent un contrat à durée indéterminée. C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous avez décidé de développer l'apprentissage junior avec un dispositif prévoyant des stages dès quatorze ans et un contrat dès quinze ans.

M. Alain Vidalies. C'est un scandale !

M. Jean-Louis Bernard. De nombreux jeunes de quatorze ou quinze ans souhaitent s'engager rapidement dans la vie active et la possibilité de faire des stages divers et variés dès l'âge de quatorze ans leur permettra de se sensibiliser à divers métiers et de s'orienter vers l'apprentissage, lequel n'est pas une voie de garage, mais une voie de réussite sociale et professionnelle.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer que le dispositif de l'apprentissage junior sera bien mis en oeuvre dès...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Huit ans !

M. Jean-Louis Bernard. ...l'année prochaine ? Quels objectifs vous fixez-vous en la matière ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Bernard, j'ai une bonne nouvelle : ce ne sont pas 360 000 mais 382 000 jeunes qui sont aujourd'hui en apprentissage, dont plus de 60 000 dans l'enseignement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Et nous voulons porter ces chiffres respectivement à 500 000 et à 100 000, car c'est une voie d'excellence.

C'est la raison pour laquelle la loi Borloo sur l'égalité des chances, qui a été promulguée le 31 mars 2006, a créé l'apprentissage junior.

Mme Martine David. Merci les régions !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dispositif a une triple ambition : offrir une formation différente à des jeunes qui le souhaitent, fournir le socle commun de connaissances et de compétences et, enfin, apporter une vraie première qualification professionnelle.

Pour mettre en oeuvre ce nouveau dispositif, nous avons déjà édité une brochure d'explication. Un guide pédagogique sera édité dans les prochaines semaines et le décret d'application sera pris avant l'été.

Par ailleurs, nous transférons 20 millions d'euros aux régions pour les aider à assumer cette nouvelle compétence qui leur incombe.

M. Christian Bataille. La marche arrière est enclenchée !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, avec Gérard

Larcher et Renaud Dutreil, nous travaillons avec les régions, les chambres consulaires et les branches professionnelles, afin que ce dispositif soit appliqué dès la rentrée prochaine, où 15 000 apprentis juniors au moins sont attendus. Et nous avons l'ambition de doubler ces effectifs à la rentrée de 2007. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jérôme Lambert. Merci les régions !

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bernard](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2766

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mai 2006